

Rencontre avec l'équipe pédagogique

REUNION PARENTS

Les enseignants organisent des réunions de parents en début d'année scolaire qui vous permettront de prendre connaissance des programmes et des différents projets envisagés tout au long de l'année. Voir le mémo des dates importantes jointe dans le courrier de rentrée.

RENDEZ-VOUS PARENTS/ENSEIGNANTS

Aux Lutins, les parents se présentent dans le hall ou dans la cour où ils sont accueillis par l'enseignant.

Au boulevard de la Dordogne, les parents se présentent au préalable à l'accueil.

Les enseignants vous rencontreront sur rendez-vous. (Via le carnet de correspondance)

Pour tous les problèmes relevant de la vie de la classe, veuillez utiliser le carnet de correspondance de votre enfant.



CARNET DE CORRESPONDANCE

Utilisation du carnet de correspondance à partir du CP. C'est un lien facile entre l'école et la famille. L'enfant doit toujours l'avoir dans son cartable. Vous devez le consulter tous les jours.

ABSENCE D'UN ENSEIGNANT

Il sera remplacé (selon les moyens alloués par le Rectorat) ou les enfants seront répartis dans d'autres classes. Dans tous les cas votre enfant sera accueilli. Vous serez informés des congés de maternité ainsi que des LONGS congés de maladie uniquement.

Travail avec l'équipe pédagogique

- **LE CONSEIL DES MAÎTRES**

Il réunit une fois par mois l'ensemble des enseignants. Il est présidé par le chef d'établissement. Selon l'ordre du jour, il se compose de l'ensemble des enseignants ou se divise en conseils de maîtres du même cycle. Il débat et décide des différents projets pédagogiques ou éducatifs de l'école en relation avec tous les partenaires de la communauté éducative.

- **LE CONSEIL D'EDUCATION**

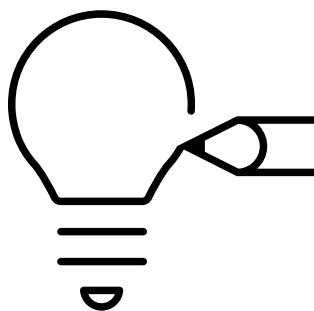
Il se réunit, soit à la demande des parents, soit de l'enseignant. Il peut réunir l'enseignant, la directrice, la psychologue et d'autres professionnels de santé afin de réfléchir à une meilleure prise en charge de l'élève dans sa difficulté.

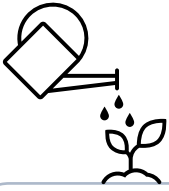
- **LE CONSEIL DE DISCIPLINE (voir règlement intérieur)**

Il se réunit suite à un comportement irrespectueux ou dangereux d'un élève contraire au règlement.

- **LE CONSEIL D'ECOLE**

Il réunit trois fois par an toute la communauté éducative pour réfléchir ou informer sur des thèmes, des projets de l'école. L'APEL en tant que représentant des parents participe au conseil d'école.





LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENTS

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative

Il est mis en place à la suite de difficultés scolaires repérées par l'enseignant. C'est un document qui fixe des objectifs à atteindre par l'élève.

PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé

Il est mis en place à la suite de difficultés scolaires persistantes. C'est le médecin scolaire qui le valide.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

C'est un document qui est mis en place suite à un problème d'ordre médical (allergies...). C'est le médecin scolaire qui le valide.

AIDE PERSONNALISEE

Le temps scolaire des élèves est organisé comme suit : 24 heures d'enseignement par semaine sont dispensées pour tous les élèves. Les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage pourront bénéficier d'aide personnalisée. Cette aide peut être annuelle ou ponctuelle, elle peut évoluer tout au long de l'année en fonction des progrès constatés et des besoins nouveaux. L'adhésion des parents et de l'enfant est indispensable afin que cette aide personnalisée trouve sa pleine efficacité.

MEDIATION PAR LES PAIRS (cycle 3 : CM1, CM2, 6^{ème})

Dans le cadre du projet éducatif et selon l'axe « être une école de la coopération », nous nous pratiquons cette méthode de gestion des conflits dans le but d'apprendre à respecter l'autre. La médiation par les pairs est une médiation par, pour, avec et entre les jeunes. Si elle est menée par des élèves formés, elle a toujours lieu sous la responsabilité d'un adulte formé à cette démarche. Une quinzaine d'élèves médiateurs se relaient pour réaliser des médiations sur le temps de la récréation.